

Application de la Charte Pregec

Vers la mise en place d'un comité de veille

Depuis le lundi 3 février 2020, un atelier de deux (2) jours sur la mise en place d'un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaire (Charte Pregec) au Mali se tient au Grand Hôtel de Bamako. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le représentant du ministre de l'Agriculture, Lassine Dembélé, en présence de plusieurs acteurs du secteur agricole de notre pays et du Burkina Faso, ainsi que les représentants des Organisation de la société civile.

Par Hadijatou Fily Sissoko

Organisé par la Coordination nationale des organisations paysannes (Cnop-Mali), en collaboration avec le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), cet atelier a pour objectif de mettre en place un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte Pregec au Mali. Pour les organisateurs, à travers ce cadre, les organisations paysannes (OP), de la société civile (OSC) et du secteur privé se sont engagées à interpeller les pouvoirs publics et leurs partenaires techniques et financiers sur le respect des engagements de la Charte Pregec. Cet atelier va également offrir l'occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'importance de l'engagement citoyen malien et le

progrès réalisé en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au Mali, tout en abordant les défis restants. Selon le représentant des partenaires, un responsable de l'OXFAM, Amadou Ballo, ils sont au cœur d'une situation qui interpelle tout le monde. « *Toute notre existence tourne autour de la recherche d'une bonne alimentation qui conditionne la santé et les autres activités* », a-t-il souligné. Il a rappelé les objectifs de la Charte Pregec, qui sont d'une importance capitale pour le Cilss et toutes les structures qui l'accompagnent. Et souhaite plein succès pour l'application de cette Charte.

Prenant la parole, le représentant du président de la commission développement rural et environnement de l'Assemblée nationale, Mamadou Sagara, dira que cette activité marque la volonté partagée et l'engagement de tous les acteurs du sec-

teur à réussir le chantier de la mise en œuvre des recommandations de la 2^{ème} évaluation de la Charte Pregec. Selon lui, l'urgence alimentaire et sécuritaire est encore préoccupante pour les populations du Nord, du Centre et les déplacés internes. Il poursuit que la fin de l'urgence alimentaire laisse place aux premières analyses sur la crise et sur la réponse des dispositifs humanitaires nationaux et internationaux. Et d'ajouter qu'une importance particulière est accordée au concept de la résilience considéré aujourd'hui comme la solution aux crises alimentaires. C'est pour toutes ces raisons, dira-t-il, que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant création de programme de renforcement de la résilience de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et le projet de loi portant création du projet de renforcement de la résilience à l'insé-



curité alimentaire au Mali, dans le but de renforcer la résilience à plus long terme, et favoriser la sécurité alimentaire du pays. Avant de remercier le département de l'Agriculture et la CNOP du Mali, qui n'ont ménagé aucun effort pour la tenue de cet atelier. A sa suite, le président du CNOP a appelé tous les acteurs concernés à travailler ensemble pour accompagner le gouvernement à aller vers des solutions structurelles. Il a également salué la tenue de cette rencontre qui va leur permettre d'aboutir à un seul comité multi-acteur qui va travailler avec nos autorités politiques pour permettre à la question de Pregec d'être portée par un groupe multi-acteur, afin que la voix de tous soit prise en compte.

Quant au représentant du ministre de l'Agriculture, Lassine Dembélé, il a affirmé que les signataires de la Charte Pregec, notamment les OP, les OSC et le secteur privé, ont un rôle déterminant à jouer dans l'application des engagements de la Charte Pregec à l'échelle régionale, nationale et locale. Il a terminé en remerciant tous leurs partenaires techniques et financiers qui n'ont ménagé aucun effort pour les accompagner dans la promotion du secteur agricole. A noter que cette Charte souligne notamment l'importance de la coordination des interventions de Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et de l'alignement des actions des partenaires.

Charte Pregec: Les hommes de presse édifiés

Du 3 au 4 février 2020, s'est tenu, au Grand Hôtel de Bamako, un atelier de mise en place d'un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires (Pregec) au Mali. En marge de cette rencontre, les organisateurs ont animé une conférence de presse pour donner plus de détails aux journalistes sur le processus. Ladite conférence était animée par Abdou Karim Keïta, Expert en sécurité alimentaire au Comité Inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), et Porgo Issoufou, Secrétaire permanent de la confédération paysanne du Burkina Faso.

Par Hadijatou Fily Sissoko

Prenant la parole, le conférencier Abdou Karim Keïta a fait savoir que son intervention s'articulera autour de deux (2) points. Il s'agit de la Prévention et de la Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) et la Charte PREGEC. Selon lui, la PREGEC est un dispositif qui a été mis en place vers les années 2000 par le CILSS. Ce dispositif, d'après lui, consiste à mettre en commun toutes les informations issues des différents pays, dont le Mali, pour faire la synthèse et donner un résultat pour pouvoir alerter les autorités du pays à chaque fois que le besoin se pose. Il poursuit en présentant le cycle de PREGEC, qui comprend 6 concertations dont 4 techniques et 2 de haut niveau. Et ça regroupe les bailleurs qui financent la sécurité alimentaire de nos pays

et les décideurs. S'agissant de la charte PREGEC, il dira que c'est un document appliqué autour des principes et engagements à l'endroit des gouvernements des 17 pays membres (les pays de la CEDEAO plus le Tchad et la Mauritanie), la société Civile, les organisations professionnelles agricoles, patronales, syndicales, privés et partenaires techniques et financiers. Avant de rappeler l'historique de la Charte PREGEC et sa révision. Il affirme qu'en 2010, ils ont constaté que la Charte PREGEC n'est pas bien connue et n'est pas pratiquement appliquée. Et c'est pourquoi ils appellent la société civile à mettre en œuvre les cadres d'interpellation pour qu'ils puissent accélérer, en touchant les décideurs. A ses dires, la Charte PREGEC est battue sur 3 piliers : il s'agit de l'information sur la sécurité alimentaire, le dialogue (concerta-

tion et coordination) et l'analyse consensuelle sur les éléments de réponse.

Pour sa part, le conférencier, Porgo Issoufou, Secrétaire permanent de la confédération paysanne du Faso, a témoigné sur l'expérience de son pays, le Burkina Faso. A ses dires, en juin 2019, ils se sont organisés, comme le font en ce moment les acteurs au Mali, pour mettre en place un cadre national. Avant de souligner que la Charte PREGEC est méconnue. Les acteurs sont les premiers concernés par ce qui est défini dans la charte et ce que les uns et les autres ont pris comme engagement. Et c'est cet aspect qui est important. Surtout ce n'est pas la Charte en elle-même, mais ce sont les engagements qui sont contenus à l'intérieur de cette charte qui doivent être traduits sur le terrain par les actions quotidiennes à la fois en termes de

prévention, mais de gestion de crise. « Cela n'est pas connu du coup. Ceux qui ont pris ces engagements se donnent la liberté de les mettre en œuvre ou pas. Or, quand on est tenu par un engagement, il faut bien que quelqu'un, quelque part, rappelle à celui qui a pris l'engagement qu'il a pris un engagement », a-t-il expliqué. A l'en croire, c'est la société civile, les organisations paysannes, les ONG, les associations qui interviennent dans le développement alimentaire et nutritionnel, et ont voulu associer les parlementaires. Parce qu'ils ont un très grand rôle. Ce sont eux qui concentrent le budget à nos Etats, dira-t-il. « Ils sont très bien placés pour pouvoir faire des vérifications et pouvoir interpeller l'Etat, car l'un de leur rôle est de contrôler l'action gouvernementale. Ce sont des alliés très importants », a-t-il exprimé. Le conférencier a affirmé que le secteur privé, sur les questions alimentaires et nutritionnelles, joue un très grand rôle. « Donc, avoir les secteurs privés et embarquer dans ce processus donne encore beaucoup plus de possibilité d'interpeller, mais aussi de contribuer », a-t-il déclaré. Ensuite, il dira qu'au Burkina, ils ont fait un

quadrillage pour faire en sorte que ces trois (3) grands groupes d'acteurs (organisations paysannes, organisations de la société civile, privés et les parlementaires) puissent être représentés au niveau du cadre, parce qu'il faut définir le rôle et les responsabilités de chaque groupe dans le suivi de cette mise en œuvre de la charte à travers le comité d'interpellation qui est mis en place. Et au bout de leur travail, ils sont arrivés à s'entendre sur la décision de créer un comité et ils sont sortis de cette rencontre avec un projet de charte. Car, ils ont un comité qui a besoin d'avoir des éléments indicatifs et un plan d'action. Avant d'ajouter que dans quelques jours, ils vont signer, au Burkina, la charte, valider leur plan d'action et s'engager dans ce processus de veille et d'interpellation. Il a demandé aux hommes de médias de faire en sorte que les gouvernants sachent que le contrôle citoyen est là pour s'assurer qu'ils mettent en œuvre leurs engagements et faire en sorte que le citoyen puisse savoir qu'est-ce que le gouvernement fait par rapport à ces questions de crise alimentaire et nutritionnelle.